



Promotion santé Valais Gesundheitsförderung Wallis

PAC, missions et prestations



Programme d'action cantonal

Qu'est-ce qu'un PAC ?

Promotion Santé Suisse s'engage au côté du Canton du Valais pour renforcer la santé de l'ensemble de la population suisse et inciter chacun-e à adopter un mode de vie sain. Cet engagement conjoint se réalise au travers de la mise en œuvre d'un programme d'action cantonal (PAC). Les actions menées dans le cadre du PAC ciblent d'une part les enfants, les adolescent-e-s et leurs personnes de référence, et d'autre part les personnes âgées et leurs proches aidant-e-s. Pour chaque groupe cible, l'alimentation, l'activité physique, et la santé psychique sont les thématiques pour lesquelles des mesures

spécifiques sont engagées.

Pour le Valais, la direction stratégique du PAC est assumée par le Service de la Santé publique et sa mise en œuvre est gérée et **coordonnée** par Promotion Santé Valais.

Missions et prestations

Le Programme d'action cantonal « Promotion de la santé psychique chez les enfants et les adolescents » a débuté en 2019. Il répond à la volonté du Canton du Valais de renforcer ses actions et de coordonner les prestations en matière de promotion et de prévention en matière de santé psychique. Ce Programme cible principalement les enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire et post obligatoire, ainsi que leurs parents et les professionnel.le.s les encadrant. En effet, enfants et adolescents sont particulièrement vulnérables puisqu'elles et ils font face à des changements multiples et à des défis nombreux, et ce sans être pleinement conscient.e.s de leurs ressources et de leurs capacités à les mobiliser. C'est pourquoi les mesures de ce Programme se réalisent principalement au sein de l'école, à travers les **interventions des animatrices du Pôle école de Promotion Santé Valais**.

La mesure prioritaire du Programme d'action cantonal pour 2019-2020 vise la mise en place d'une stratégie cantonale pour une éducation à un usage numérique responsable. L'accent est mis sur l'usage des nouveaux médias numériques, ceux-ci comportant un certain nombre de risques (addiction, supports dans le harcèlement entre élèves par exemple) tout en étant source de réelles opportunités. Ce travail est actuellement en cours et des recommandations doivent être disponibles pour fin 2020.

Dès 2021, en accord avec le **programme cadre en promotion de la santé et prévention du Canton du Valais**, la priorité sera mise sur des mesures de prévention en lien avec l'éducation numérique et avec la prévention du harcèlement scolaire.